

LES TOURNEES DES CLUBS

DEPLACEMENTS DES CLUBS A L'EXTERIEUR

Objectif

*Lorsque les clubs organisent des déplacements sportifs (participation à des compétitions) à l'extérieur du Territoire, ils recevront une aide établie ainsi :

- 8 000 francs par enfant
- 15 000 francs par enfant du Centre Territorial d'Entraînement
- L'aide sera plafonnée à 120 000 francs par déplacement